



Règlement d'utilisation du Stade VTT de Landudal

1. Présentation de l'équipement

Le Stade VTT de Landudal est une installation de loisir et d'entraînement sportif appartenant à la commune de Landudal. Le site est divisé en 3 parties : pumtrack, descente, trial et cross country.

Il a été conçu par l'entreprise spécialisée P-Tracks, en collaboration avec la commune de Landudal et l'association Landudal VTT, et avec la participation de Quimper Bretagne Occidentale et du Conseil départemental du Finistère.

Cet espace est réservé à la pratique du VTT, du BMX et du Fatbike.

Les pistes sont classées, selon leurs difficultés techniques et leur tracé topographique (voir plan des pistes), en 4 parcours :

- Parcours bleu = parcours facile, accessible aux débutants ;
- Parcours rouge = parcours difficile, accessible aux utilisateurs expérimentés ;
- Parcours noir = parcours expert, réservé aux vttistes professionnels ayant une expérience de la compétition en haut niveau.
- Parcours handisport.

Une piste ne peut se réduire à un seul niveau de difficulté, il est donc impératif d'observer la plus grande prudence, et de bien identifier et de reconnaître au préalable le parcours avant de se lancer.

Horaires d'ouverture du site :

- De 9h à 22h, de juin à septembre ;
- De 9h à 20h, d'octobre à mai.

Certains jours et créneaux horaires pourront être réservés par l'association Landudal VTT pour l'apprentissage et la formation des licenciés du club.

2. Conditions d'utilisation et responsabilité

L'accès aux pistes est libre, aux horaires d'ouverture cités ci-dessous, et s'effectue sans surveillance municipale et sous l'entière responsabilité des usagers. L'accès se fait sur la partie haute du terrain, près du panneau d'information.

L'équipement est interdit aux enfants de moins de 6 ans. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou d'un tuteur légal. Les moins de 18 ans demeurent sous la responsabilité de leurs parents.

L'accès au stade VTT et aux pistes est interdit à tout engin motorisé, y compris aux vélos et VTT électriques, ainsi qu'à tout animal, même tenu en laisse.

Un maximum de 10 pratiquants est autorisé simultanément sur la piste afin de limiter les risques de collision. Le nombre maximum de pratiquants sur la base de départ est limité à 4.

L'utilisation des pistes se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Celui-ci doit être couvert par une assurance en responsabilité civile et s'engager à respecter la réglementation et les pratiques en matière de sécurité.

La commune de Landudal n'est aucunement responsable pour tous les préjudices (subis et/ou causés), et en particulier en cas d'accident (subis et/ou causés) ou de vols.

Les manifestations (spectacles, démonstrations, épreuves sportives...) ne peuvent être organisées sans autorisation municipale.

3. La pratique

Les pratiquants doivent veiller, avant toute utilisation, à tester leur matériel et à faire une reconnaissance de la piste pour vérifier l'absence d'obstacle et de tout danger.

Les entrées sur les différentes pistes se font sur les zones prévues à cet effet et non de n'importe quel endroit.

Il est nécessaire de reconnaître le parcours avant de se lancer, et de prendre en compte la difficulté des parcours et des modules proposés, et des limites de son matériel.

Ne tentez pas de figures inconsidérées.

Il est interdit de rouler de front à deux VTT ou BMX.

Les utilisateurs ne doivent pas laisser leurs effets personnels sur les zones de roulage.

Les utilisateurs ne doivent pas s'arrêter sur les zones de roulage de la piste. Il est interdit de marcher ou courir sur les pistes.

Les spectateurs sont priés de rester en dehors des zones de roulage, à une distance suffisante pour leur sécurité et pour ne gêner aucun autre utilisateur.

Les pratiquants doivent veiller à ne pas créer de danger pour eux-mêmes et pour tout autre utilisateur du site. Il est nécessaire de faire preuve de prudence en adaptant la vitesse aux circonstances, notamment dans les zones de croisements.

Les utilisateurs doivent respecter la signalisation en place. Une distance de 10 mètres doit être conservée entre chaque pratiquant sur la piste.

Le site est entretenu par Landudal VTT et la commune de Landudal. Un contrôle régulier des pistes et modules est effectué. En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le terrain, les usagers sont tenus d'avertir la mairie au 02.98.57.40.17 dans le but de prévenir les risques consécutifs et afin de procéder aux réparations nécessaires.

Il est interdit de modifier ou ajouter des obstacles, structures ou équipements sur l'espace de pratique ou d'utiliser du matériel hors norme ou non adapté.

4. Equipements de protection et sécurité

Le port du casque est obligatoire pour tous les usagers.

Le port d'équipements de protections individuelles (gants, coudières...) et de vêtements adaptés à la pratique est obligatoire pour tous les usagers.

Seuls les vélos de type BMX, VTT et Fatbike sont autorisés.

Les utilisateurs doivent avoir des vélos en bon état de fonctionnement et entretenu, gage de sécurité. Ces vélos doivent obligatoirement être équipés au moins d'un frein arrière et d'embouts de guidon.

Ne pas surestimer son niveau. Sur la piste, visualiser son trajet et adapter sa vitesse afin de ne pas entrer en collision avec un autre usager. Veiller au sens de rotation des autres pratiquants pour éviter les collisions.

En cas d'accident :

- sécurisez la zone ;
- localiser le lieu exact de l'incident ;
- prévenir les secours au 15 ou 112 ;
- prendre les informations sur le blessé.

Numéros d'urgence :

- 15 pour le SAMU,
- 18 ou 112 pour les pompiers,
- 17 pour la gendarmerie.

5. Respect des lieux

Il est interdit de :

- Modifier ou ajouter des obstacles, structures ou équipements sur l'espace de pratique ou d'utiliser du matériel hors norme ou non adapté.
- D'allumer des feux, barbecues ou de manipuler des matières inflammables.
- D'utiliser des pétards ou tout autre artifice.
- D'introduire et de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.
- D'introduire des récipients en verre ou en métal.
- De lancer des objets susceptibles de blesser les usagers du site.

Tous les utilisateurs devront veiller à la propreté de cet espace en emportant ou en déposant dans les réceptacles prévus à cet effet ses détritrus.

Tous les utilisateurs devront respecter les riverains et veiller à ne pas faire de bruit déraisonnable.

D'une manière plus générale, tous les utilisateurs et spectateurs devront adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, à l'équipement et aux règles élémentaires de sécurité.

6. Exécution du règlement

En accédant au site et aux pistes du Stade VTT de Landudal, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement affiché sur le site et disponible en mairie ou sur le site internet de la commune de Landudal, en acceptent toutes les conditions et veillent à les faire appliquer aux personnes sous leur responsabilité.

Les utilisateurs sont tenus de déférer aux injonctions des agents de l'administration communale en ce qui concerne l'observation des prescriptions de ce règlement.

En cas de non-respect de ce règlement, l'utilisateur s'expose à des sanctions.

Contacts utiles

Mairie de Landudal : 02 98 57 40 17 ou mairie@landudal.fr / Site internet : landudal.fr

Landudal VTT : lenaiclandudalvtt@gmail.com ou [Page Facebook Landudal VTT](#)

Gîte d'étape de Landudal : 06 28 28 94 13 / Informations sur le [site internet de la commune](#)

Supérette Landul'marché : 02 98 70 73 13 / Horaires d'ouverture sur landudal.fr